



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL
Comité syndical du
22 Mars 2023
17 H 00
À Saint-Gervais

Mars 2023

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 15/02/2023

FINANCES

Point 1 : Modification règlement budgétaire et financier,

Point 2 : Compte de gestion 2022,

Point 3 : Compte administratif 2022,

Point 4 : Affectation de résultats de fonctionnement et d'investissement,

Point 5 : Fongibilité des crédits - détermination du taux au titre du budget primitif 2023,

Point 6 : Cotisations 2023,

Point 7 : Budget primitif 2023,

Point 8 : Ligne de trésorerie,

PERSONNEL

Point 9 : Convention d'adhésion au service « protection des données » auprès du CDG30,

ACTIONS

Point 10 : Demande de subvention pour la sécurisation digues Molières-Sur-Cèze, Meyrannes, St-Ambroix Bessèges : Etude faune, flore, habitats naturels,

Point 11 : Demande de subvention pour l'étude des essais Lugeon pour la digue de Pont-Saint-Esprit,

Point 12 : Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert,

Point 13 : Situation sècheresse et actions sur le changement climatique.

Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, R. CHAPUY, J. RIEU, P. DUMAS, D. SERRE, C. FERRIERE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC. REY, S. BAYART, M. GRAZIANO BAYLE, JC PAYAN, JP DE FARIA, C. VIGOUROUX, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA, R. LAIGNEL

Ont donné pouvoir :

Madame GRAZIANO-BAYLE Monique a donné pouvoir à Monsieur CLEMENTE Cédric

Monsieur RIEU José est désigné secrétaire de séance.

Assistaient au Comité Syndical :

- Monsieur SAUZET Nicolas, Inspecteur des Finances Publiques, Paierie Départementale du Gard,
- Monsieur SOHLER Laury, Directeur ABCèze,
- Madame CLAVEL Maud, Directrice adjointe ABCèze
- Madame MATON Sandra, Responsable administratif et financier AB Cèze,

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	14

Le Président ouvre la séance à 17 H 00 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents, ce jour.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT Benoit propose de valider le compte-rendu de la séance du 15/02/2023, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Point 1 : Modification du règlement budgétaire et financier

Le Président indique que dans le cadre du règlement budgétaire et financier adopté en octobre 2021, il convient de reprendre la partie modalités de vote, sachant que le budget du syndicat est voté par opération pour la section d'investissement. Ainsi, la phrase « sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 » sera remplacée par « Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Compte de gestion 2022

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par la Payeuse Départementale.

Il donne lecture des résultats du compte de gestion 2022 :

Global (BV + EPCI)	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	81 336,39	0,00	-111 783,37	-30 446,98
Fonctionnement	446 091,13	39 938,00	216 063,23	622 216,36
TOTAL	527 427,52	39 938,00	104 279,86	591 769,38

Monsieur TRICHOT indique que l'état de clôture 2021, est un excédent de 527 427,52 €. La part affectée à l'investissement est de 39 938 €. Le résultat de l'exercice 2022 est positif soit 104 279, 86 €. Enfin, le résultat de clôture 2022 est de 591 769, 38 €. Il souligne la bonne gestion financière du syndicat. Il précise que dans les années futures, de gros investissements sont à venir qui auront probablement un impact financier.

Discussions : Après cette présentation, les élus engagent le débat.

Monsieur SAUZET confirme que le compte de gestion de l'exercice 2022 est en conformité avec le compte administratif du syndicat. Il souligne la facilité pour ajuster la double comptabilité de l'exercice 2022.

Concernant les importants investissements futurs, il précise que cela ne signifie pas obligatoirement, une dégradation de la bonne santé financière. Seul le résultat risque d'être amputé.

Monsieur TRICHOT rappelle que le choix politique fait en 2022 concernant la stabilisation de la taxe GEMAPI pendant les prochains 5/6 ans, va permettre de faire face à ces dépenses.

Monsieur SOHIER indique que la problématique à laquelle le syndicat sera plutôt confrontée est la gestion de la trésorerie liée au fait du décalage entre le paiement des dépenses et la réception des subventions.

Monsieur SAUZET explique qu'il est nécessaire de déconnecter le volet budgétaire du volet trésorerie. Un excédent budgétaire n'induit pas forcément une trésorerie importante et cela vaut à l'inverse.

Ainsi, le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de la part du Président sur la tenue des comptes.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion de la Payeuse Départementale pour l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Compte administratif 2022

Monsieur le Président rappelle que lors du comité syndical du 15 février 2023, un bilan financier a été présenté en première partie du rapport d'orientation budgétaire. Il reprenait l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement réalisées au cours de l'année 2022. Il présente les réalisations ainsi que les résultats de l'année 2022, ci-après, et précise que le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Libellé		Crédits ouverts 2022 (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations 2022
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 982 449,50	839 526,13
012	CHARGES DE PERSONNEL	779 383,00	709 150,78
023	Virement à la section d'investissement	93 733,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	118 469,00	118 467,96
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 900,00	41 251,26
66	CHARGES FINANCIERES	7 918,00	6 551,55
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 653,50	6652,40
TOTAL FONCTIONNEMENT		3 038 506,00	1 721 600,08
RECETTES FONCTIONNEMENT			
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	406 153,13	
013	ATTENUATION DE CHARGES	8 000,00	22 350,04
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 622 890,87	1 914 699,40
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	750,00	1,87
70	Prod services, domaine, ventes diverses	612,00	612,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	0,00
042	Opération d'ordre transfert entre section		
TOTAL FONCTIONNEMENT		3 038 506,00	1 937 663,31
Déficit global de fonctionnement			216 063,23
DEPENSES INVESTISSEMENT			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	26 150,00	26 149,60
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	778 199,92	229 732,44
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	252 385,08	33 271,10
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	788 050,00	195 073,82

45,,,	Total des opé. Pour compte de tiers	165 984,00	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections		
041	Opérations patrimoniales	44 881,00	44 880,02
TOTAL INVESTISSEMENT		2 055 650,00	529 106,98
RECETTES INVESTISSEMENT			
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	81 336,39	
021	Virement de la section de fonctionnement	93 733,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	118 469,00	118 467,96
041	Opérations patrimoniales	44 881,00	44 880,02
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	49 992,00	49 991,52
024	Produits de cessions d'immobilisations	35 000,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	729 794,00	202 895,88
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	736 460,61	
21	Immobilisations corporelles	0,00	1088,23
45,,,	Total des opé. Pour compte de tiers	165 984,00	
TOTAL INVESTISSEMENT		2 055 650,00	417 323,61
Déficit global d'investissement			-111 783,37
Résultat global de l'exercice 2022			104 279,86

Restes à réaliser dépenses d'investissement : 266 697.22 €

Restes à réaliser recettes d'investissement : 421 430 €

Le Président quitte la séance et est remplacé par Monsieur RIEU José, Vice-Président.

Monsieur RIEU José indique les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 et dont les résultats sont les suivants :

Le résultat de l'exercice 2022

Global (BV + EPCI)	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	529 106,98	417 323,61	-111 783,37
Fonctionnement	1 721 600,08	1 937 663,31	216 063,23
TOTAL	2 250 707,06	2 354 986,92	104 279,86

Répartition par échelle de mutualisation

Echelle du bassin versant	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	75 403,14	-157 660,68	-233 063,82
Fonctionnement	1 572 178,67	1 614 303,91	42 125,24
TOTAL	1 647 581,81	1 456 643,23	-190 938,58
Echelle CA Gard Rhodanien	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	325 501,84	456 745,18	131 243,34
Fonctionnement	71 075,85	194 728,37	123 652,52
TOTAL	396 577,69	651 473,55	254 895,86
Echelle CC Cèze Cévennes	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	128 202,00	118 239,11	-9 962,89
Fonctionnement	78 345,56	128 631,03	50 285,47
TOTAL	206 547,56	246 870,14	40 322,58

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur RIEU José, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2022.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Affectation de résultats de fonctionnement et d'investissement

Le comité syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports 2021 :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 81 336.39 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 406 153.13 €

Soldes d'exécution 2022 :

Solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement : -111 783.37 €

Solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 216 063.23 €

Restes à réaliser 2022 : La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 266 697.22 €

En recettes pour un montant de : 421 430.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 93 733.00 €

Ligne 001 :

Déficit de résultat d'investissement reporté (R001) : - 30 446.98 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 528 483.36 €

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur l'affectation de résultats fonctionnement et investissement.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Fongibilité des crédits – détermination du taux au titre du budget primitif 2023

Le Président rappelle qu'en raison du basculement en nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget du syndicat mixte ABCèze.

C'est dans ce cadre que le syndicat est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget 2023.

En effet, la nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre une réunion du comité syndical.

Dans ce cas, le Président est tenu d'informer le conseil syndical des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées au titre du budget 2023.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

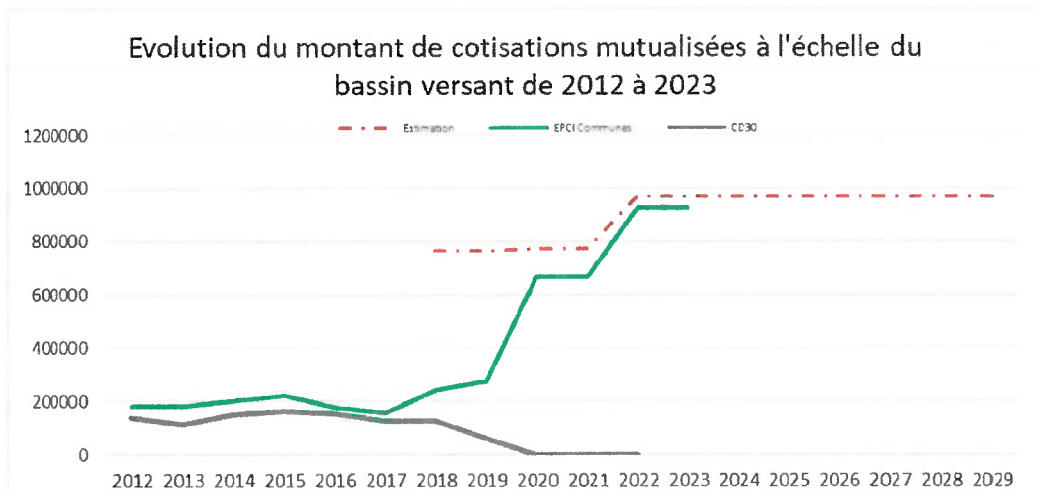
Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Cotisations 2023

Le Président indique que le montant des cotisations 2023 est calculé sur la base de l'article 6 des statuts d'ABCèze.

Il comprend : Une part de cotisation solidaire des EPCI-FP adhérents pour le paiement de l'autofinancement des dépenses mutualisées d'investissement et de fonctionnement du syndicat, à l'exception des dépenses liées aux études et à l'entretien des ouvrages hydrauliques en fonctionnement et les travaux hydrauliques, la gestion des ouvrages hydrauliques, la continuité écologique et la restauration morphologique en investissement.

La répartition des charges entre les membres est calculée en fonction de la répartition de la population relative DGF 2022 des EPCI-FP. (Le nombre d'habitants est actualisé chaque année selon les données INSEE de population DGF n-1)



En 2023, le montant des cotisations solidaires restera en dessous des prévisions et identique à 2022 avec un montant de 8,16 €/hab. et 4€/hab. pour les 2 EPCI de moyenne montagne.

Une part de cotisation non mutualisée est calculée pour les EPCI adhérents concernés par des dépenses liées aux études, à l'entretien des ouvrages hydrauliques en fonctionnement, aux travaux hydrauliques, à la gestion des ouvrages hydrauliques, à la continuité écologique et à la restauration morphologique en investissement.

Cette part de cotisation concerne la Communauté de Communes de Cèze Cévennes et l'Agglomération du Gard Rhodanien avec un montant s'élevant respectivement à 5,84 €/hab. et 3,47 €/hab.

Tableau de répartition des cotisations solidaires, non mutualisées et totales 2023

Adhérents en 2023	Cotisations GEMAPI		Cotisations Hors GEMAPI		TOTAL cotisations 2023	
	en €	en €/habitant	en €	en €/habitant	en €	en €/habitant
CA Gard Rhodanien	696 731,59	10,2	100 665,45	1,5	797 397,04	11,63
CC Cèze Cévennes	280 947,88	12,7	32 543,46	1,5	310 476,53	13,99
CA Alès Agglomération	98 640,84	6,7	21 716,10	1,5	120 356,94	8,16
CC du Pays d'Uzès	22 700,10	6,7	4 997,50	1,5	27 697,60	8,16
CC Pays des Vans en Cévennes	17 814,95	6,7	3 922,02	1,5	21 736,96	8,16
CC des Cévennes au Mont Lozère	3 205,70	3,3	705,74	0,7	3 911,44	4,00
CC Mont Lozère	3 010,98	3,3	662,88	0,7	3 673,86	4,00
CC Gorges de l'Ardèche	8 308,99	6,7	1 829,25	1,5	10 138,25	8,16
TOTAL	1 131 361,03		167 042,40		1 295 388,62	

Le paiement de ces cotisations sera demandé aux EPCI-FP adhérents après le présent comité syndical. Les cotisations seront versées à ABCèze après le vote des budgets communautaires.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Les cotisations sont adoptées à l'unanimité.

Point 7 : Budget primitif 2023

Monsieur TRICHOT indique que le budget primitif est construit à partir des orientations budgétaires actées en comité syndical du 15 février 2023. Il fait une présentation du budget primitif 2023.

Les dépenses de la section de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement en 2023 s'élève à 3 385 024 € en hausse de 11.4 % par rapport au budget 2022.

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 169 835.73 € comprenant, entre autres, pour un montant total de 1 983 145.60 € :

- Les opérations en prestations de services (611) pour 1 088 647.00 €,
- Les études et recherches (617) pour 658 243.00 €,
- Les publications diverses (6238) pour 236 255.73 €.

Globalement, par rapport au budget de 2022, les charges à caractère général augmentent de 9.5%.

- A l'échelle du bassin versant : augmentation de 9.62 % due aux contrats de prestations en entreprises, aux matières et fournitures et honoraires
- A l'échelle de l'agglomération du Gard Rhodanien : augmentation de 34% due à l'augmentation des travaux d'urgence pour la digue de Pont Saint Esprit et augmentation des coûts d'entretien.
- A l'échelle de la communauté de communes de Cèze Cévennes : Pas d'augmentation

Les charges de personnel augmentent de 7.85 % pour un montant de 840 591.00 € représentant 15.34 % du budget total et 24.83 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Elles prévoient une équipe de 18 agents correspondant à 15.98 % ETP. L'augmentation des charges en personnel s'explique par :

- La budgétisation de l'agent administratif sur 12 mois (temps de travail de 8/35ème à 28/35ème),
- L'actualisation du point d'indice sur 12 mois au lieu de 6 mois en 2022,
- La prise en compte des évolutions de carrières, changements de grades et d'échelons,
- Les gratifications de 3 stagiaires.

Outre les différentes charges financières, de gestion courante, exceptionnelles et les coûts d'amortissements, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement prévoient un montant de 191 721.27 € en virement à la section d'investissement (023).

Les recettes de la section de fonctionnement

Les nouvelles recettes de fonctionnement en 2023 s'élèvent donc à 2 856 540.64 € composées de :

- Remboursements (chapitre 013) de 2000.00 €,
- Produits de ventes (chapitre 70) de 100,00 €
- Subventions et participations (chapitre 74) pour un montant total de 2 847 233.51 €,
- Autres produits divers de gestion courante (chapitre 75) de 7 007.00 €,
- et des produits exceptionnels (chapitre 77) de 200.00 €.

Le résultat reporté (R002) de 528 483.36 € donne un total des recettes de fonctionnement cumulées de 3 385 024 €.

Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2023 d'investissement s'élèvent à 2 094 925 € (y compris le déficit de résultat d'investissement 2022 d'un montant de 30 446.98 €, correspondant à une légère augmentation de 1.91 %.

Le montant total des restes à réaliser en investissement s'élève à 266 697.22 € répartis entre :

- Les opérations à l'échelle du bassin versant pour un montant de 37 570.56 €,
- Les opérations à l'échelle de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour 169 587.00 €,
- Les opérations à l'échelle de la CC de Cèze-Cévennes pour 59 539.66 €.

Ensuite, les nouvelles opérations 2023 soumises à cotisation s'élèvent à 1 828 227.51 € :

- Les opérations à l'échelle du bassin versant : 226 440.18 € (travaux locaux, remplacement camion et voiture, matériel équipe verte, matériel informatique et bureau, capital des emprunts),
- Les opérations à l'échelle de l'Agglomération du Gard Rhodanien : 1 426 260.19 € : (acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre et travaux pour la restauration morphologique et la renaturation du Nizon, négociations foncières pour la renaturation du Malaven, études complémentaires pour la sécurisation de la digue de Pont-Saint-Esprit, étude de renaturation du Nizon dans la traversée de Saint-Laurent-des-Arbres, étude pour la sécurisation de la digue de Saint-Etienne-des-Sorts, remboursement du capital des emprunts).
- Les opérations à l'échelle de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes : 175 527.14 € : réalisation d'études faune flore sur les 4 digues de Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix, Bessèges et Meyrannes et à une étude foncière sur la digue de Saint-Ambroix.

Les recettes de la section d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'équilibre à 2 094 925 €,

Le montant des recettes d'investissement en propositions nouvelles s'élève à 1 673 494.73 € :

- Le FCTVA de 27 159 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé de 93 733 €.
- Les subventions d'investissement de 55 328 €,
- Les emprunts et dettes assimilées de 984 753.73 €
- Les produits de cession d'immobilisation de 35 000 €
- Les opérations de comptes pour tiers de 165 984 €
- Les virements de la section de fonctionnement de 191 721,27 €
- Les opérations d'ordre entre section de 117 432,00 €
- Les opérations patrimoniales de 2 384 €

Aux nouvelles propositions s'ajoutent les restes à réaliser 2022 de 421 430 €.

Le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	3 385 024 €	2 856 540.64 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 résultat de fonctionnement reporté		528 483.36 €
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement		3 385 024 €	3 385 024 €

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget	1 797 780.80 €	1 673 495 €
	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	266 697.22 €	421 430.00 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 446.98 €	
	=	=	=
Total de la section d'investissement		2 094 925€	2 094 925 €

TOTAL DU BUDGET		5 479 945 €	5 479 925 €
------------------------	--	--------------------	--------------------

- **Discussions :** Après cette présentation, les élus les élus engagent le débat.

Concernant le montant inscrit au chapitre 012, charges de personnel, Monsieur RIEU José demande si le montant est approximativement similaire pour les autres EPTB.

Monsieur SAUZET, étant en charge des budgets de 3 EPTB, ABCèze, le Gardons et le Vidourle, indique que cela peut varier en fonction de l'organisation interne et de l'activité de la structure. Concernant l'EPTB Gardons, leur activité de travaux est beaucoup plus développée qu'ABCèze, l'équipe est de fait plus étoffée et le coût des charges du personnel est plus important.

Le Président rappelle le financement des postes techniques à mettre en corrélation avec cette dépense.

Monsieur SOHIER indique que les charges de personnel représentent 14 % du budget 2023. Il explique que chaque EPTB dispose de missions, de compétences différentes. Il est difficile de comparer. Il ajoute que pour 2023, le financement de certains postes est conditionné à la réalisation d'actions prévues dans le contrat de rivière. A titre d'exemple, le financement de l'équipe verte est conditionné à la réalisation des travaux de renaturation sur le Nizon. Il y a des objectifs à atteindre sans quoi les conséquences financières peuvent être importantes.

Aucune autre question sur le budget n'étant posée, le budget est adopté à l'unanimité.

Point 8 : Ligne de trésorerie

Monsieur TRICHOT informe que la ligne de trésorerie, ouverte chaque année, arrivera à échéance le 05 Mai prochain et propose, en conséquence, de la reconduire pour un an, pour un montant de 400 000 € en cas de besoin. Après consultation auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et de l'Agence France Locale, 2 offres ont été reçues. La proposition de la Caisse d'Epargne s'avère être la plus intéressante. En effet, s'agissant d'une ligne de trésorerie, les frais d'adhésion de l'Agence France Locale sont trop importants même si le taux est faible.

Le Président suggère, pour financer le fonds de roulement, de contracter auprès de celle-ci, une ouverture de ligne de trésorerie interactive d'un montant de 400 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant de la LTI	400 000 €
Durée	12 mois
Taux d'intérêt (Base de calcul : exact/360)	* Euribor 1 semaine (flooré à 0) + marge de 1.20 %
Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Paiement des intérêts	Mensuel
Frais de dossier	0.20 % du montant de la LTI soit 800 € prélevés une seule fois
Commission de non-utilisation	0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts
Commission d'engagement	NEANT

Commission de mouvement	NEANT
-------------------------	-------

Discussions : Monsieur RIEU demande à quelle période la consultation a été menée car les taux lui semblent bas. Madame MATON lui précise que la consultation s'est faite au cours des deux dernières semaines précédant le comité syndical. Monsieur VARIN D'AINVELLE demande si l'adhésion auprès de la Banque France Locale d'un montant de 4 600 € est à payer chaque année ou une seule fois. Madame MATON lui précise que l'adhésion est à régler en 1 fois, elle est calculée en fonction de la situation financière de la collectivité et permet d'entrer dans le capital de la banque pour obtenir de meilleurs taux aussi bien pour une ligne de trésorerie que pour des prêts, etc.

Monsieur SAUZET indique que l'adhésion est un apport en capital, la collectivité prend ainsi des parts sociales qui se basculent dans son patrimoine. Cette dépense s'inscrit sur un compte de classe 2.

Aucune autre question n'étant posée, la proposition de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne est adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL

Point 9 : Convention d'adhésion au service « protection des données » auprès du CDG30

Le Président explique que depuis le 09/05/2019, le syndicat adhère au service « protection des données » proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard. Financé sur la base d'une tarification annuelle, ce service fait profiter les collectivités d'une tarification conçue en 2018, en fonction de la strate de population des collectivités ou établissements adhérents.

De façon à accompagner au mieux et à s'adapter aux besoins des territoires, le Conseil d'administration du CDG30 a fait le choix de modifier la tarification et la prestation de ce service.

Ces changements visent à faire bénéficier plus facilement les collectivités les plus modestes de cette prestation.

La convention d'adhésion au service « protection des données » du syndicat prendra fin le 10/05/2023. Pour permettre la continuité de cette prestation, une nouvelle convention doit être signée.

La nouvelle tarification s'élèverait à 1 100 €/an au lieu de 250 €/an.

Le Président précise que le RGPD est au stade de conformité avancée au sein de la structure. Pour une conformité complète, il sera nécessaire de tenir des séances de

sensibilisation, de gérer un tableau de gestion des durées de conservation des documents, et enfin d'assurer une actualisation des traitements annuels.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

ACTIONS

Point 10 : Demande de subvention pour la sécurisation digues Molières-Sur-Cèze, Meyrannes, St-Ambroix, Bessèges : Etude faune, flore, habitats naturels

Le Président indique que la présente demande de subvention s'inscrit dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de sécurisation du système d'endiguement sur les digues de Molières-Sur-Cèze, Meyrannes, Saint-Ambroix et Bessèges.

Le projet nécessite des études environnementales nécessaires pour la réalisation des dossiers réglementaires.

Ces prestations ont pour objectif de :

- Inventorier les habitats naturels présents dans la zone d'étude (dont les zones humides) : localisation, description, état de conservation, typicité, représentativité, stade d'évolution, intérêt écologique, fonctions, protections réglementaires ou référencement pour les inventaires du milieu naturel.
- Inventorier les espèces faunistiques et floristiques, notamment remarquables ou protégées.
- Géolocaliser les données (coordonnées et production de cartes).
- Réaliser la synthèse des enjeux écologiques.

Au préalable, une délibération avait déjà été prise le 23 mars 2022. Considérant que le plan de financement est modifié, il convient de l'actualiser comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
digues de Saint-Ambroix 15 000 € HT et Molières-Sur-Cèze 15 000 € HT		
soit un total de 30 000 € HT		
Financeurs	Montant	%
Conseil Départemental du Gard	6 000,00	20%
PLAN DE FINANCEMENT		
digues de Molières-Sur-Cèze 15 000 € HT Meyrannes 15 000 € HT et Bessèges 15 000 €		
soit un total de 45 000 € HT		

Financeurs	Montant	%
Région Occitanie	9 000,00	20 %

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 11 : Demande de subvention pour l'étude des essais Lugeon pour la digue de Pont-Saint-Esprit

Le Président indique que la demande de subvention s'inscrit dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de sécurisation du système d'endiguement de Pont-Saint-Esprit. L'essai Lugeon est essentiellement destiné à évaluer les possibilités de circulation de l'eau dans une roche ou une maçonnerie. Il consiste à injecter de l'eau sous pression dans une cavité constituée d'une portion de forage de dimensions connues, et à mesurer le débit d'injection pour différents paliers de pression, pendant un temps donné.

Les essais seront réalisés sur le parement incliné tronçon 3 de la digue du centre ancien à Pont- Saint-Esprit.

Il convient de demander des subventions auprès de la Région Occitanie ainsi qu'auprès du Département du Gard. Le Plan de financement pourrait être comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 16 000 € HT		
Financeurs	Montant	%
Région Occitanie – Pyrénées - Méditerranée	3 200,00	20%
Conseil Départemental du Gard	3 200,00	20%
Sous-total :	6 400,00	40%
Fonds propres	9 600,00	60%
Total	16 000,00	100%

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 12 : Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert

Le Président rappelle que le fonds vert est un financement qui intervient en complément du financement de l'Etat FPRNM et contribue au renforcement des aides apportées par le PAPI.

Il comprend 13 volets dont l'appui financier des collectivités dans la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (AXE 2).

Les actions éligibles dans le cadre du fonds vert sont les actions inscrites dans un PAPI ayant été labellisé avant le 31/12/2022 ou actions non inscrites dans un PAPI par défaut de moyens financiers.

Les actions du PAPI éligibles sont :

L'animation du PAPI (axe 0) : le fonds vert peut apporter un supplément de 20% au taux de subventions FPRNM (50%) pour le financement des postes (frais de fonctionnement non éligibles) ;

Les travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics (axe 5) (donc ALABRI non éligible) ;

La gestion des écoulements (axe 6) : les actions de fonctionnement liées à la création d'une zone d'expansion de crues susceptibles de réduire la pression sur les ouvrages hydrauliques ;

La gestion des ouvrages de protection hydrauliques (Axe 7).

Les travaux d'urgence dans le cas d'une rupture de brèche sur une digue ayant eu lieu fin 2022 ou cette année (si jamais cela survient) ;

Et l'entretien et surveillance des digues.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 13 : Situation sécheresse et actions sur le changement climatique

1/ Point de situation hydrologique

Hugues BRENTEGANI fait le constat que la saison de recharge hydrologique est pour le moment mauvaise et équivalente à l'année 2022. Ainsi le bassin de la Cèze présente des débits et des niveaux d'eau bas pour la saison, surtout sur la moitié amont du bassin versant.

Des précipitations au printemps pourront améliorer la situation si elles sont abondantes.

Niveau de sécheresse :

Le 10/03/2023, la Préfecture du Gard a classé l'ensemble du Gard en vigilance sécheresse. Ce niveau permet de sensibiliser la population à l'état actuel de la ressource et incite à réaliser des économies d'eau. Ce classement intervient d'habitude plus tard (avril – mai).

Recharge hydrologique :

La pluviométrie sur la période de septembre 2022 à aujourd'hui est faible. Les secteurs aval de la Cèze sont à 80 % de la normale soit un manque d'eau de 20 %.

Au niveau du bassin versant de la Cèze, un déficit est encore plus marqué sur l'amont du bassin (Mont-Lozère, Cévennes), avec 30 % de déficit comparé à un automne « normal »,

Niveau des eaux souterraines :

Il indique qu'il existe 5 stations de suivis des eaux souterraines sur le bassin de la Cèze. Le syndicat en a rajouté 3 dans le cadre de l'étude eaux souterraines mais ne dispose pas de données antérieures (car installées en juin 2022).

La recharge des eaux souterraines représente un gradient de l'aval vers l'amont avec la bordure rhodanienne qui a eu plus de remplissage que la moyenne Cèze.

Le remplissage est légèrement meilleur sur l'aval cette année qu'en 2022.

Cependant au niveau du bassin Cèze, la situation équivaut à des niveaux bas.

Niveau des cours d'eau :

Les cours d'eau du bassin ont des débits similaires à 2022 à la même période. Donc une situation compliquée si des pluies n'arrivent pas par la suite.

Le débit est même plus faible à la station de Bagnols cette année qu'en 2022 (4.8 m3 contre 11.3 m3 en 2022).

	Au 13 mars 2023	Au 11 mars 2022
1- Luech	1.700	1.400
2- Cèze à Bessèges	2.200	2.160
3- Cèze à Tharoux	0.100	?
4- Auzonnet	0.460	320
5- Cèze à Montclus	3.100	2.820
6- Cèze à Bagnols	4.800	11.300

Les données du 11 mars 2022 ont été prises en compte, car les 13 et 14 mars un épisode pluvieux avait modifié fortement les débits.

De façon globale la situation ressemble à 2022 à la même époque avec comme différences :

Pluviométrie plus faible sur les zones de sources (amont du bassin versant)

Eaux souterraines situation légèrement meilleure à l'aval qu'en 2022

2/ Actions sur le changement climatique

Monsieur BRETEGANI indique qu'au regard des années sèches consécutives (2017, 2019, 2020, 2022) et des prévisions climatiques notamment issues de l'étude Eau et Climat du département du Gard, il est apparu essentiel de travailler sur le changement climatique.

Il explique que le syndicat a pour objectif d'associer les usagers et la population du bassin à une réflexion sur l'adaptation au contexte climatique.

Ainsi 3 projets vont être menés par ABCèze sur 2 ans :

- A/ Concertation multi-usage sur le changement climatique
- B/ Plan de communication sur cette thématique
- C/ Travail de 3 groupes d'étudiants sur l'agriculture et le changement climatique

A/ La concertation sur le changement climatique va se dérouler en 3 phases : partage du diagnostic sur la ressource actuelle et l'évolution climatique / projection des activités de chacun dans l'avenir / plan d'action concerté.

Tous les usagers de l'eau seront conviés à cette concertation avec la mise en place de réunions de travail, ateliers participatifs, enquêtes. Les usagers concernés seront les gérants d'eau potable, agriculteurs, industriels, tourisme, associations environnementales, consommateurs,

A noter que le programme d'action issue de cette concertation alimentera le nouveau PGRE de la Cèze.

B/ Un plan de communication va être élaboré pour toucher le public sur le changement climatique et ses impacts. L'objectif est de communiquer sur la démarche d'ABCèze et d'inciter la population aux économies d'eau. Ce plan pourra porter sur des actions de : distributions de flyers, journées spéciales, stands, articles dans la presse, ...

C/ Travail des étudiants d'Agro Montpellier sur l'agriculture et le changement climatique. 3 groupes (amont, moyenne vallée, aval) composés de cinq étudiants vont travailler sur l'agriculture actuelle et l'impact du changement climatique sur celle-ci. Ils pourront ainsi apporter leur connaissance sur la gestion de l'eau en agriculture et les possibilités techniques

- **Discussions** : Après cette présentation, les élus engagent le débat.

Le Président précise que le syndicat réalise un journal axé sur la sécheresse. Au cours de cette thématique, seront mis en avant des exemples de bons usages d'économies d'eau réalisés par des professionnels du tourisme, des agriculteurs.

A contrario, M. de la Rue du Can tient à mettre l'accent sur les projets en cours sur la moyenne vallée de la Cèze notamment celui des thermes des Fumades, qui va consommer 10 fois plus d'eau. Il en va de même à St Victor de Malcap avec un camping de 116 emplacements aujourd'hui qui va passer à 226 emplacements demain. Ces projets risquent fortement d'impacter la ressource pour l'avenir alors que nous sommes déjà en situation de crise.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 00

Le Président,

B. TRICHOT



Syndicat Mixte ABCèze
95 Chemin de la Carrière
30500 Saint Ambroix
Tél : 04 66 25 32 22
Fax : 04 66 85 42 72
email : accueil@abceze.fr

Le Secrétaire de séance,

Vice-président

RIEU José

